

LES NOYADES, PAS DANS MA COUR !

SYLVAIN LEROUX

COLLABORATION SPÉCIALE

Pour bien des familles, une piscine représente un des bons plaisirs que procure l'été. Après la marche, la baignade est la deuxième activité la plus pratiquée chez les Québécois. Malheureusement, la remontée du mercure revient inévitablement avec les noyades auxquelles les enfants âgés entre 1 et 4 ans sont les plus exposés.

► Une réalité bien québécoise

Le Québec déteint le triste record de champion canadien au chapitre des noyades pour cette population. Pour la dernière décennie, une moyenne annuelle de huit noyades a été recensée, soit près de l'équivalent de trois classes de maternelle. Et rappelons-nous que les traumatismes associés à l'eau ne se limitent pas aux noyades, mais comprennent aussi les quasi-noyades et les accidents médullaires dont les séquelles sont souvent graves, permanentes et destructrices pour les victimes ainsi que pour leur entourage.

Une autre particularité semble bien distinguer les Québécois : celle d'aimer déménager. Un sondage commandé par Bell Canada confirme cette tendance remarquable à tous les mois de juin. Cette tendance bien de chez nous pourrait bien apporter certaines explications quant au fort taux de noyades qui sévit actuellement le Québec.

► Le royaume de la hors-terre

L'engouement des Québécois pour déménager n'est pas étranger au fait qu'à l'échelle canadienne, plus de 80% des piscines hors-terre se retrouvent au Québec. Investir pour une piscine alors que l'on projette de déménager à court ou moyen terme, incite les propriétaires à limiter l'investissement en optant pour le choix le plus économique, soit une piscine hors-terre puisqu'il s'avère difficile de récupérer un tel investissement lors de la vente de la propriété.

Malgré un marché sans cesse croissant pour les modèles hors-terre, l'attrait pour une creusée demeure, et se traduit, plus souvent qu'autrement par l'aménagement d'une hors-terre à la manière d'une creusée. Le niveau de protection qu'on pourrait qualifier d'« acceptable » pour une piscine creusée est généralement bien compris auprès du grand public. En effet, il est assez rare de constater l'absence d'une clôture de sécurité pour une piscine creusée. Malheureusement, pour la hors-terre c'est une toute autre histoire !

L'aménagement que l'on peut constater fréquemment pour la hors-terre consiste à retrouver la piscine attenante à la maison par l'entremise d'une terrasse patio. Cet accès direct explique, dans de nombreux cas, les circonstances précédant les noyades ou les quasi-noyades, alors qu'il est connu que la majorité des incidents se produisent à la propriété même de la victime.



Sylvain Leroux est conseiller en réglementation pour Bâti Consult. Il s'intéresse notamment aux risques que représentent les piscines.

► Aménagez votre piscine en toute sécurité!

Sylvain Leroux, conseiller en réglementation de la firme Bâti Consult et résidant de Saint-Constant, se spécialise dans la réglementation en matière de sécurité, notamment dans la prévention des traumatismes associés à l'eau, prodigue quelques conseils et rappelle certaines consignes pour réduire le risque d'incidents aux abords de votre piscine.

- Heureusement que les moyens les plus efficaces s'avèrent peu coûteux et sont les plus simples à mettre en pratique. Dans un premier temps, s'assurer que l'aménagement de la piscine est conforme au règlement de votre municipalité. Le principe fondamental de sécurité repose sur l'isolement de la piscine. Il devrait donc être impossible pour les voisins d'accéder directement à votre piscine. De plus, il devrait être tout aussi impossible d'accéder directement de votre maison à la piscine. Les clôtures devraient donc être aménagées pour assurer une telle protection.

- Les clôtures de sécurité ne devraient pas permettre le passage d'un objet sphérique de 4 pouces de diamètre au travers ou en dessous, et celles-ci ne devraient comporter aucun élément facilitant l'escalade.

- Toute barrière donnant accès directement à l'enceinte de la piscine devrait être munie d'un dispositif de fermeture et verrouillage automatique. Il est recommandé de vérifier ce dispositif à tous les printemps et de le réajuster au besoin. L'effet répété du gel et du dégel peut agir sur l'alignement de la quincaillerie et la

rendre inopérante.

- Tout accessoire se trouvant à proximité de la piscine devrait être suffisamment distancé de la paroi d'une piscine hors-terre. Portez une attention particulière aux tuyaux de raccords rigides qui peuvent aussi faciliter l'escalade.

- Les installations électriques doivent être réalisées par un maître électricien et assurez-vous que la localisation de votre piscine respecte les normes de dégagements aérien et souterrain par rapport aux conducteurs sous tension.

► À propos de la surveillance

- Ne jamais laisser un enfant à proximité d'une piscine sans surveillance, même pour répondre au téléphone. Le temps d'un appel peut détourner suffisamment votre attention pour que survienne un incident.

- Désignez une personne responsable de la surveillance lorsque vous recevez plusieurs invités.

- Rangez les jouets se trouvant dans la piscine en dehors des heures de baignade.

- Suivre un cours de réanimation cardio-respiratoire par un organisme reconnu est fortement recommandé.

► À éviter

- Permettre la baignade en présence d'une toile solaire.

- Plonger, glisser tête première ou sauter dans une section peu profonde d'une piscine creusée ou dans une piscine hors-terre.

- Courir ou se chamailler sur la promenade

ou le trottoir entourant la piscine.

► Autres conseils utiles

- Effectuer en début de saison une inspection visuelle sur l'état général de votre piscine. En cas de doute sur sa condition, consultez votre maître piscinier avant de procéder au remplissage.

- Conserver les produits chimiques dans leur contenant original.

- Entreposer les produits chimiques liquides et solides séparément, dans un endroit bien aéré et hors de la portée des enfants.

► En conclusion

Les enfants de bas âge possèdent une capacité limitée à l'égard d'un avertissement ou d'une consigne de sécurité. Par ailleurs, il serait illusoire de prétendre que les parents ou toute autre personne chargée de la surveillance d'un enfant pourraient le faire de façon continue et sans inattention.

Il devient alors impératif de s'en remettre au principe de l'isolement de la piscine au moyen de clôtures et barrières munies d'un dispositif de fermeture et verrouillage automatique pour assurer un niveau raisonnable de sécurité. Les statistiques révèlent que seulement 3% des noyades en milieu résidentiel surviennent lorsque qu'une telle protection est aménagée.

La vigilance est toujours de rigueur, car la noyade est sournoise. Sans toutefois s'y restreindre, n'hésitez pas à mettre en pratique ces quelques recommandations afin de profiter pleinement de votre piscine.